

### DEVENIR PROPRIETAIRE

#### LE CONSEIL EN FINANCEMENT

Réalisé par CILGERE SA, filiale de CILGERE, ce service GRATUIT et PERSONNALISE permet aux salariés de concrétiser l'achat de leur résidence principale :

- analyse, diagnostic financier, simulations
- établissement d'un plan de financement adapté à chaque profil
- mise en relation avec le partenaire bancaire retenu

#### LES PRETS

##### AGRI-ACCESSION

- prêt pour financer l'achat de la résidence principale (neuf - ancien avec ou sans travaux)
- de 6 400 € à 17 600 € selon la zone géographique
- 1.5 % hors assurance.

##### PASS-FONCIER®

- devenir propriétaire d'une maison ou d'un appartement neuf avec un mode de financement en deux temps
- un avantage fiscal avec une TVA à taux réduit 5.5%
- de 30 000 € à 50 000 € selon la zone géographique
- une double sécurisation pendant le remboursement du prêt principal : garantie de rachat et de relogement en cas de difficultés.

Contact : [www.cilgere.fr](http://www.cilgere.fr)

## Des aides et des services à chaque étape du parcours résidentiel

### AMELIORER SON LOGEMENT

#### AGRI-TRAVAUX

- prêt de 8 000 € à 9 600 € selon les revenus pour financer des travaux réalisés par des entreprises dans la résidence principale
- 1.5% hors assurance
- exemples de travaux : mise aux normes, économie d'énergie, amélioration, adaptation du logement aux besoins des personnes handicapées physiques, papiers peints, peintures revêtement de sols ....

### LOUER UN LOGEMENT

#### L'OFFRE LOCATIVE

Une offre de logements, en collectif ou individuel, dans le parc social ou privé conventionné

#### L'AVANCE LOCA-PASS®

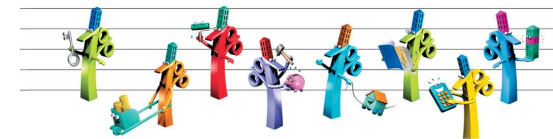
- pour financer le dépôt de garantie demandé par le bailleur
- un prêt à 0% remboursable sur 36 mois avec une mensualité minimum de 15€

#### LA GARANTIE LOCA-PASS®

- pour garantir au propriétaire le paiement de 18 mois de loyers et charges pendant 3 ans
- réservée aux jeunes de moins de 30 ans.

#### LE PASS-GRL®

- une assurance pour garantir aux bailleurs privés :
  - le paiement des loyers et charges - dans la limite de 2 300 € par mois- pendant toute la durée de la location
  - la prise en charge de la détérioration du fait du locataire à son départ - maxi 7 700 € -
- réservé à tout locataire dont le taux d'effort est inférieur à 50%



### CHANGER DE LIEU DE TRAVAIL

CILGERE facilite le logement des salariés mutés ou nouvellement embauchés grâce au service global d'accompagnement assuré par sa filiale CSE MOBILITE

- Présentation du projet mobilité
- entretiens personnalisés
- aide à la vente ou mise en location
- recherche de logement
- installation dans le nouvel environnement

#### AGRI-MOBILITE

- une subvention de 1 600 € portée à 3 200 € avec l'accord de l'entreprise
- dans les 6 mois de l'embauche ou du changement de lieu de travail
- si la distance minimale entre l'ancien et le nouveau logement est au moins de 70 km.
- pour financer les honoraires de CSE MOBILITE, des doubles loyers, des frais d'agence, des émoluments de notaire...

### FAIRE FACE A DES DIFFICULTES

CILGERE accueille et accompagne, en toute confidentialité, les salariés en difficultés financières, maladie, perte d'emploi, séparation, divorce, décès... dont le maintien dans le logement est menacé.

- entretien personnel
- examen de la situation familiale, sociale et financière
- mise en place d'aides